



DÉCISION

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

REF: KG/CC

N° 001264

Révision du tarif
communal des
garages de Viton
pour l'année 2025

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu, la délibération du conseil municipal n° 2738 du 20 juillet 2021 portant délégation au Maire de certaines compétences relevant du Conseil Municipal,

Considérant, qu'il convient de procéder à la révision du tarif communal en ce qui concerne la location des garages de Viton pour l'année 2025 ;

DÉCIDE

Publié le :

17 Janvier 2025

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} janvier 2025, la tarification des garages de Viton est fixée selon le tableau ci-dessous.

Objet de la tarification	2024	2025	Variation %
Loyer annuel Garage de Viton	486,65 €	495,20 €	1,76%

L'augmentation du loyer est calculée selon l'indice du coût de la construction (ICC) du 3^{ème} Trimestre (T3), soit pour 2025 $486,65 \times 1,76\% = 495,20\text{€}$

Loyer payable trimestriellement soit **un montant de 123,80 € par trimestre**.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, durant un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Préfet de Vaucluse
- Comptable public assignataire de la Collectivité.

Fait à APT, le 15 Janvier 2025

Le Maire d'Apt,
Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250115-001264-AI
Date de réception préfecture : 17/01/2025

Au troisième trimestre 2024, l'indice du coût de la construction augmente de 1,76 % sur un an

Indice du coût de la construction (ICC) - troisième trimestre 2024

Informations Rapides · 17 décembre 2024 · n° 313

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 2 143 au troisième trimestre 2024. Il est en baisse de 2,81 % sur un trimestre (après -0,99 % au trimestre précédent). Sur un an, il augmente de 1,76 % (après +3,86 % au trimestre précédent).

Indice du coût de la construction

Référence 100 au 4e trimestre 1953

Date	ICC	Glissement annuel en % (T/T-4)	
2020 T1	1 770	2,43	$\frac{486.65 \times 2143}{2106} = 495,20\text{€}$
2020 T2	1 753	0,40	
2020 T3	1 765	1,09	
2020 T4	1 795	1,47	
2021 T1	1 822	2,94	$495.20\%4 = 123,80\text{€}$
2021 T2	1 821	3,88	
2021 T3	1 886	6,86	
2021 T4	1 886	5,07	
2022 T1	1 948	6,92	
2022 T2	1 966	7,96	
2022 T3	2 037	8,01	
2022 T4	2 052	8,80	
2023 T1	2 077	6,62	
2023 T2	2 123	7,99	
2023 T3	2 106	3,39	
2023 T4	2 162	5,36	
2024 T1	2 227	7,22	
2024 T2	2 205	3,86	
2024 T3	2 143	1,76	

Rappel : la série historique depuis 1953 est disponible sur le site internet de l'Insee.
Source : Insee.